



**Travaux de création d'un réseau  
d'assainissement, de restructuration du réseau  
d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat  
sur la commune de Curienne et travaux pour le  
secours de l'alimentation en eau potable du  
hameau de la Boisserette sur la commune de  
Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir du Boyat**

**Avenant n° 3 au marché n° F17057**

Juillet 2020

## **Entre**

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, dûment habilité par Décision n ° 10 du 22 octobre 2020 devenue exécutoire le

*d'une part,*

## **Et**

Le groupement EIFFAGE GENIE CIVIL ETS GAUTHEY / GIROUD GARAMPON / BLONDET TP, dont le mandataire est l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL ETS GAUTHEY, située 210 rue Aristide Bergès, 73490 La Ravoire, titulaire du marché n° F17057, représentée par M. Florent Thevenet, directeur d'Agence Gauthey,

*d'autre part,*

## **Il est convenu ce qui suit**

### **ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Le marché F17057 a pour objet les travaux de création d'un réseau d'assainissement, de restructuration du réseau d'eau potable aux hameaux de Fornet et Boyat sur la commune de Curienne et les travaux pour le secours de l'alimentation en eau potable du hameau de la Boisserette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré par le réservoir de Boyat.

### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

#### **1. Réfection de tranchée définitive**

Le marché initial prévoit la réfection des fouilles diverses en enrobé à froid 3/8, épaisseur moyenne de 4 cm.

En accord avec la commune, une réfection de chaussée définitive a été engagée. Pour effectuer cette prestation, un béton bitumineux a été posé. Ainsi, les prestations de rabotage nécessaires au préalable des travaux d'enrobé définitif prévus hors marché en fin d'année 2020 seront économisées et le coût de réalisation de la couche de béton bitumineux anticipé.

Montant enrobés 16 000€ HT.

#### **2. Modification des quantités**

Par rapport au marché initial, 251 mètre linéaire de canalisation d'eaux usées et 499 mètre ont linéaire de réseau d'eau potable ont dû être réalisés en plus afin de terminer complètement la restructuration de ces hameaux. Ce différentiel s'explique par une omission de linéaire lors de la rédaction du marché de travaux, et la configuration de certain branchement d'eau potable qui ont dû être repris dans leur intégralité. Ces linéaires supplémentaires de canalisation entraînent une augmentation générale des quantités telles que les découpes et décapage d'enrobés, les fouilles, les remblais, et les enrobés. Les principaux postes de dépense sont exposés ci-dessous :

### Réseau d'eau potable :

-		Fouille en tranchée	
-	dans chaussée ou trottoir pour canalisations :	16 000 €	
-	Ouverture de fouille dans le rocher :	8 700 €	
-	Remblaiement en matériaux tout-venant :	9 000 €	
-	Mise en œuvre de gravelette :	6 000 €	
-	Fourniture et pose en tranché de canalisation 100mm :	11 500 €	

### Réseau d'eau usée :

-		Création d'une piste	
-	d'accès :	4 900	€
-	Remise en état des terrains à l'identique :	7 700 €	
-	Fouille en tranchée dans chaussée ou trottoir pour canalisation :	10 000 €	
-	Mise en œuvre de gravelette :	5 700 €	
-	Fourniture et pose de tuyau PVC 200 mm :	12 000 €	
-	Pièces de raccordement :	6 000 €	

### **ARTICLE 3 : SUJETIONS, ALEAS ET MODIFICATIONS**

Le décompte général et définitif étant arrêté ; Le détail des modifications ci-dessus sont annexées au présent avenant et mettent en évidence les plus-values et moins-values sur l'ensemble des prix du bordereau du marché. Elles entraînent une augmentation de **108 648,68 €** du montant du marché, ce qui représente un pourcentage de **7,84 %** par rapport au montant initial du marché.

### **ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AVENANT**

Montant initial marché	1 385 740,34 € HT
Montant avenant n° 1	24 550,00 € HT
Montant après avenant n° 1	1 410 290,34 € HT
Montant avenant n°2	49 128,99 € HT
Montant après avenant n°2	1 459 419,32 € HT
<b>Montant avenant n°3</b>	<b>108 648,68 € HT</b>
<b>Montant après avenant n°3</b>	<b>1 568 067,90 € HT</b>

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,  
Daniel Rochaix,  
vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des  
eaux pluviales

Pour le groupement Eiffage génie-civil  
entreprise Gauthey,  
Florent Thevenet,  
directeur d'agence Gauthey